

Etude pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement des activités touristiques sur le Canal de Nantes à Brest

(partie comprise entre le lac de Guerlédan et son embouchure à Brest)

Phase 3

PLAN D'ACTION

avril 2007



Planeth Consultants

5 rue Platon, 75015 Paris – Tél. 01 55 43 27 80 - Fax : 01 55 43 27 84 - contact@planethtourisme.com
Siège : 31 230 Ambax - Tél: 05 61 94 11 40 - Fax : 05 61 94 08 07 - info@planethtourisme.com

Ce rapport a été réalisé par :

Manon Renonciat, Planeth Tourisme

Jean-Pierre Blanc, Oméga Consultants

Sommaire

1. INTRODUCTION.....	4
2. PLAN D' ACTIONS.....	7
Chantier 1 : Affirmer l'identité culturelle et touristique du Canal.....	8
Action 1.1. Proposition de scénarios pour une organisation opérationnelle et de gouvernance du projet.....	9
Action 1.2. Formaliser la « carte postale » du Canal et de ses secteurs identitaires.....	14
Action 1.3. Mettre le canal en mouvement.....	17
Action 1.4. Positionner le Canal comme destination et comme « épine dorsale » de la Bretagne intérieure.....	20
Chantier 2 : Aménager le Canal comme vecteur de découverte itinérante de la Bretagne intérieure.....	23
Action 2.1. Faire du Canal une voie verte attractive et accueillante.....	24
Action 2.2. Favoriser la découverte itinérante.....	29
Chantier 3 : Créer une capacité et une qualité d'accueil susceptibles de développer une économie touristique.....	33
Action 3.1. Initialisation d'un pôle d'hébergement dédié au canal.....	34
Action 3.2. Accompagner un développement qualitatif et quantitatif des hébergements, commerces et services.....	36
Chantier 4 : Création de pôles d'activités fluviales et maritimes.....	39
Action 4.1. Structuration et renforcement d'une offre « fluviale » sur le site de Châteauneuf-du-Faou.....	40
Action 4.2. Réalisation d'un pôle technique pour l'accueil la maintenance et l'hivernage de bateaux de plaisance.....	42

I. Introduction

La stratégie de développement touristique

A partir du constat de l'offre, de la demande et de l'organisation des acteurs touristiques définie en phase I de l'étude de développement touristique du Canal de Nantes à Brest entre Guerlédan et la rade de Brest, **quatre chantiers stratégiques ont été définis** (voir le rapport « Stratégie » de la présente étude).

Ces 4 chantiers sont fondés sur un positionnement identitaire en **deux axes** : **l'itinérance** d'une part, le **loisir et le séjour alternatif au bord de mer** d'autre part.

Les 4 chantiers correspondent à un **développement organisationnel et touristique progressif** :

- Phase préalable d'organisation et de positionnement :

Affirmer l'identité culturelle et touristique du Canal (concept de marque)

- Phase d'affirmation du concept d'itinérance :

Aménager le Canal comme vecteur de découverte itinérante de la Bretagne intérieure

- Phase de développement 1 : mise à niveau et construction des bases minimales du développement

Créer une capacité et une qualité d'accueil susceptibles de développer une économie touristique

- Phase de développement 2 :

Création de pôles d'activités fluviales et maritimes : un pôle fluvio-maritime (pour créer des synergies entre le secteur maritime et le canal) et un pôle d'activités fluviales (pour acquérir la taille critique de mise en marché et de mise en tourisme vis-à-vis des autres destinations fluviales).

Les fiches actions

Les fiches-actions qui suivent développent les actions correspondant à chaque chantier.

Elles définissent leur contenu, leurs modalités techniques, proposent leurs intervenants et maîtrises d'ouvrage déléguées possibles, et indiquent en fonction d'une première estimation budgétaire leurs sources possibles de financement.

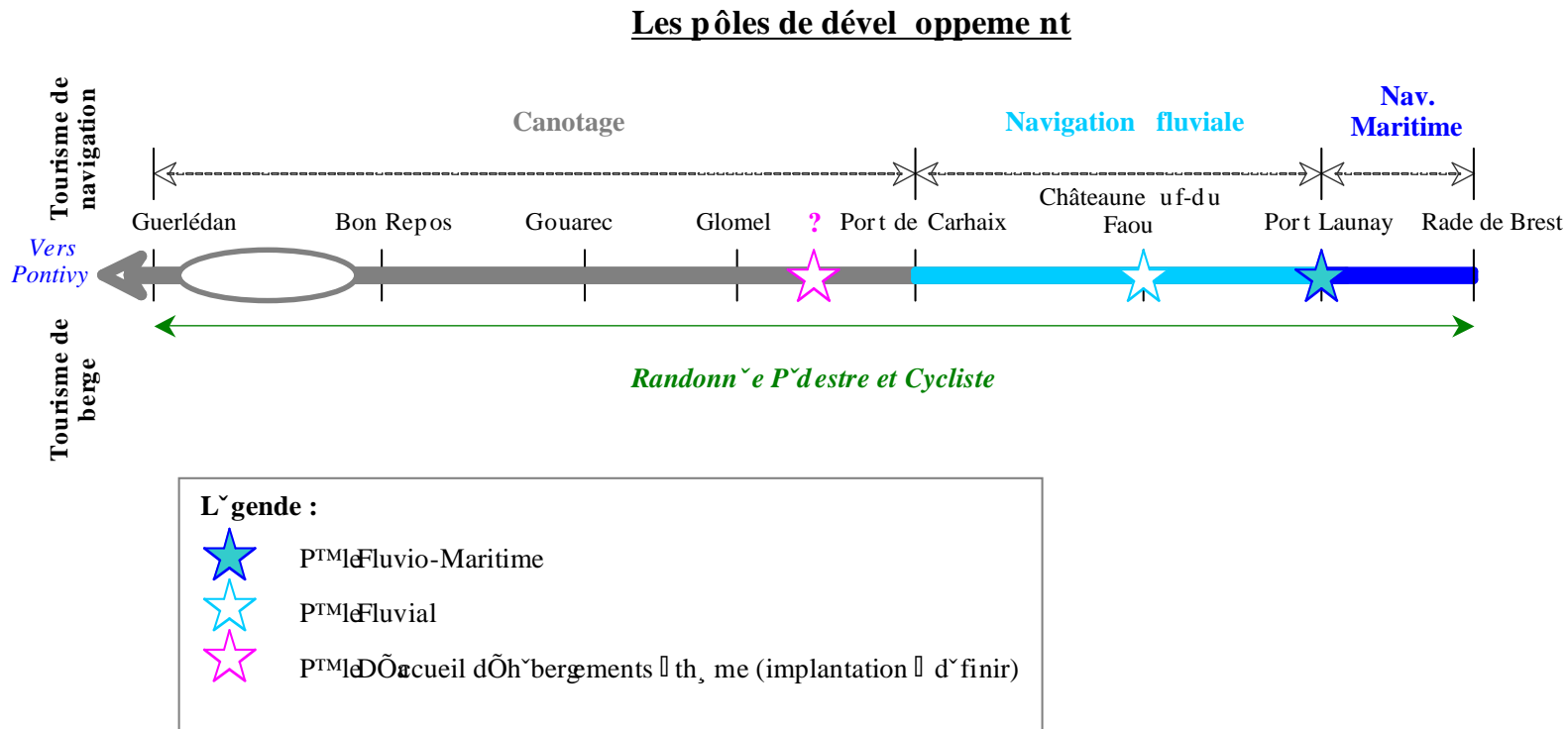
Ces indications renvoient au rapport de phase I de l'étude (état des lieux et diagnostic touristique du territoire) qui apporte des informations utiles sur les programmes d'actions, champs d'intervention et plans de financement des acteurs publics, parapublics et privés impliqués dans le développement touristique du territoire.

L'entité « pilote » aura pour objectif **d'animer et de contrôler la mise en œuvre du plan d'actions** et de **coordonner les acteurs de sa mise en œuvre opérationnelle** : maîtres d'ouvrage délégués, maîtres d'œuvres et intervenants.

En principe, le maître d'ouvrage des actions de développement touristique du territoire sera l'entité « pilote » en charge du canal. Cette entité est définie dans l'action 1.1. et doit être mise en place préalablement pour garantir un développement touristique cohérent du territoire.

Cependant, en fonction de la nature et des compétences de cette entité, **elle pourra déléguer la maîtrise d'ouvrage de certaines des actions** à ses partenaires. C'est pourquoi les fiches actions qui suivent proposent systématiquement des acteurs pertinents pouvant devenir maîtres d'ouvrage ou maîtres d'ouvrage délégués, sous la rubrique « *Maîtrise d'ouvrage, maîtrises d'ouvrage déléguées possibles* ».

Les pôles de développement proposés



2. Plan d'actions

Chantier I : Affirmer l'identité culturelle et touristique du Canal

Principales motivations :

- **Rendre l'offre touristique du Canal lisible et attractive**, mais aussi actuelle et vivante
- **Mettre en valeur « l'authenticité » du canal, ses traditions et son identité bretonnante**
- **Répondre à la forte curiosité des visiteurs** quant à l'histoire du canal et de ses riverains
- **Soigner le patrimoine architectural et historique du canal**
- **Valoriser le cadre naturel et le patrimoine fluvial remarquables et préservés** du canal au service des visiteurs et touristes
- **Améliorer le cadre de vie touristique**, à destination des résidents comme des touristes
- **Stimuler en premier lieu la fréquentation locale et régionale** pour créer une première source de fréquentation et d'animation

Action I.1. Proposition de scénarios pour une organisation opérationnelle et de gouvernance du projet

Description de l'action :

Objet :

- **Assurer et pérenniser une cohérence et une continuité territoriale à minima** entre Guerlédan (limites départementales Côtes d'Armor, Morbihan) et à l'ouest, la limite du territoire actuellement géré par le SMATAH (Aulne) ;
- **Construire les bases juridiques et économiques pour valoriser et assurer le développement du patrimoine et de l'activité touristique-économique ;**
- **Acquérir, renforcer un savoir faire spécifique ;**
- **Faire de ce projet de développement un projet de territoire consensuel et pérenne.**

Priorités : absolue

C'est une action préliminaire incontournable pour construire un programme de développement à l'échelle du canal.

Nature : ORGANISATION

Contenu :

Trois axes de faisabilité :

Il existe plusieurs approches possibles pour une réorganisation fonctionnelle et opérationnelle de la gestion et de la gouvernance de ce canal. Toutefois, trois axes d'approche peuvent être envisagés.

Nous les présentons du plus ambitieux en termes de domanialité au plus immédiat en termes de gestion.

Axe I : approche par domanialité

Il s'agit de « remettre à plat » l'ensemble des bases juridiques et administratives actuellement en vigueur, sans pour cela remettre en cause les savoir-faire existants.

L'objectif est de remettre à plat l'ensemble des réflexions et des actions sur le canal pour faire émerger une entité unique et monolithe : le canal de Nantes à Brest en Bretagne intérieure.

Le transfert de propriété ne peut intervenir que pour le DPF déclassé

La portion du DPM concerné (aval de Guily-Glaz) devra donc faire l'objet d'un transfert de compétences vers la nouvelle structure de gestion (sauf s'il s'agit du SMATAH actuellement déjà bénéficiaire).

Action I : création d'un établissement public (EPIC, syndicat mixte ?) regroupant la Région, les Départements, les Communautés de Communes ou d'Agglomération riveraines et les Pays.

Action 2 : demande de transfert de propriété sur la base juridique du nouveau dispositif issu de la loi Bachelot inscrit à l'article I.1 du C.D.P.F.N.I. (code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure) permet aux Régions, Départements et autres collectivités territoriales ou groupement de solliciter le transfert, en pleine propriété et à titre gratuit, des rivières et canaux ne relevant pas de la catégorie des voies navigables d'intérêt national dont la consistance a été précisée par le décret du 16 août 2005. Devenue autorité compétente, la collectivité territoriale sera substituée à l'État dans l'ensemble des actes et contrats, notamment les concessions délivrées antérieurement par lui ainsi que dans l'exercice de ses pouvoirs de police sur le domaine, l'État conservant la police de l'eau et de la navigation.

Au plan financier, les collectivités et leurs groupements se voient reconnaître le droit de percevoir la redevance de l'article 35 du C.D.P.F.N.I. sur les prises d'eau pratiquées sur les cours d'eau et dans les ports. Elles perçoivent de plein droit les redevances domaniales découlant des divers usages et occupations du domaine. De même, le droit d'instituer un péage est reconnu à l'ensemble de ces personnes publiques grâce à la modification de l'article 124 III de la loi du 31 décembre 1991 portant dispositions diverses en matière de transport.

Modalité de l'action :

- ➔ Élaboration d'une convention de projet avec l'ensemble des partenaires concernés, action fondatrice de l'établissement public à prévoir : relevés et bornages des limites de la domanialité du domaine à transférer, de ses dépendances (étangs-réservoirs, expertise des ouvrages de navigation, des bâtiments de service et autres).
- ➔ Étude d'impact juridique, financier, environnemental et hydraulique du transfert notamment pour l'ensemble des aspects concernant la fiabilité de la ressource en eau (eau publique).

Avantages :

Cette approche permet de créer une entité foncière fonctionnelle unique et de donner au gestionnaire les moyens d'assurer le développement économique performant (achat, vente du domaine, concession, baux emphytéotiques ou commerciaux)
Des accords avec le Ministère des finances peuvent également ouvrir des voies de défiscalisation (fondation du patrimoine).

L'autonomie financière permettra également d'instaurer des droits d'accostage, de redevance domaniale ou hydraulique correspondants à la véritable dimension économique des services rendus (restaurants, eaux publiques ...) et de gérer au mieux le domaine (cession, acquisition de foncier ou bâtiments)

Inconvénients :

Mise en oeuvre complexe qui oblige l'ensemble des partenaires à des délibérations communes et à des engagements politiques et financiers de longue durée.

NB : Dans tous les cas il conviendra de préciser à l'Etat la position des collectivités (Région, Départements) vis-à-vis du transfert dans un délai relativement court (31 décembre 2007).

Calendrier :

Décision de principe (étude de faisabilité) **mi-2007** pour terminer les études d'impacts à **fin 2007 et donner une réponse construite à l'Etat.**

Axe 2 : approche institutionnelle

Sans modifier les fondements juridiques et administratifs actuels, l'ensemble des acteurs concernés par le devenir du canal (Région, Départements, Communautés d'agglomération ou de Communes, Pays) se regroupent autour d'un projet de développement et élaborent une **Convention Cadre de Développement Local** structurée (association) et organisée autour d'un comité exécutif (financeurs) et d'un comité consultatif (structure publique ou privée susceptible d'apporter des compétences ou un éclairage à l'élaboration et à la conduite du projet).

La convention cadre fixe le contenu, le calendrier et les modalités des financements et garantit leur pérennité. Cette structure informelle élabore une lettre de mission comprenant objectifs et financements associés.

Cette lettre de mission peut être confiée intégralement ou partiellement à des structures opérationnelles existantes (SMATAH, DDE, Services Départementaux : routes, CDT).

Avantages :

Rapidité de mise en oeuvre et simplicité juridique et administrative, permet d'obtenir un consensus rapide sur le schéma de développement

Frais de mise en oeuvre et de gestion relativement faibles (sauf coût liés à la validation de la convention cadre et sa validation juridique).

Inconvénients :

Les limites fonctionnelles actuelles et opérationnelles notamment le déséquilibre entre les deux départements ne sont pas prises en compte et l'efficacité (savoir-faire) reposera globalement sur une structure unique (SMATAH interdépartemental).

NB : Cette phase peut assurer la transition, si l'approche décentralisation est retenue, et permettre une phase d'expérimentation avant le transfert en pleine propriété du domaine.

Calendrier :

Élaboration de la convention cadre et de la lettre de mission pour aborder les négociations avec la structure opérationnelle **fin 2007**.

Axe 3 : approche technique

Sur la base du statut actuel du canal, on peut envisager un conventionnement entre le département des Côtes d'Armor et le SMATAH pour étendre ses missions jusqu'aux limites départementales avec le Finistère ; cela implique l'acceptation par les communes riveraines d'un nouveau partenaire local, (sans participation financière) et l'acceptation des départements d'une politique commune et l'élargissement du périmètre d'action et des compétences statutaires du SMATAH.

Une modification des statuts du SMATAH pour pouvoir dépasser ses limites actuelles d'intervention tant sur les plans géographique et juridique mais aussi opérationnel (promotion, communication, action touristique, etc...).

Avantages :

- Confier à une structure possédant un réel savoir-faire la conduite du projet de développement dans un délai très court et sans remettre en cause les fondements administratifs, juridiques et le fonctionnement actuel de la voie d'eau.
- Économie d'échelle en termes de moyens humains et techniques.
- Base technique et savoir-faire reconnus pour assurer la crédibilité du schéma de développement vis-à-vis de l'ensemble des partenaires.

Inconvénients :

- Intégralité territoriale pas assurée ;
- Problèmes fonctionnels actuels pas résolus (redevance, cession du domaine, location, cohérence des projets...).

Calendrier :

- **Mi 2007** : délibération des 2 départements sur la base du schéma de développement
- **Fin 2007** : refonte des statuts du SMATAH et signature de la convention avec le département des Côtes d'Armor
- **1^{er} janvier 2008** : lancement du programme

Financeurs et partenaires :

- Région ;
- Conseil Général du Finistère ;
- Conseil Général Côte d'Armor ;
- FNADT ;
- Les Pays ;
 - L'État, dans le cadre des lois de décentralisation, peut amener des financements spécifiques afin d'initier des scénarii de transfert performants.

Évaluation budgétaire TTC pour chaque axe :

Approche par domanialité	<p>Études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de faisabilité juridique de construction de la convention de transfert : 20 000 € - de définition du cadre juridique, économique de la structure bénéficiaire : 15 000 €
Approche institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration convention entre le CG Finistère (SMATAH) et le CG Côtes d'Armor (procédure interne aux 2 départements) - Validation juridique et définition des missions du SMATAH dans le cadre du nouveau projet (validations par juriste spécialisé : 8 000 €)
Approche technique	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de la convention de définition et mise en forme du cadre fonctionnel et budgétaire de la nouvelle mission du SMATAH (procédure interne) - Rédaction de la lettre de mission - Sensibilisation des nouvelles communes concernées, etc...)

Action 1.2. Formaliser la « carte postale » du Canal et de ses secteurs identitaires

Description de l'action :

Objet : Mise en valeur et interprétation des patrimoines naturel, fluvial, architectural, culturel et traditionnel du canal et de ses environs

Priorité : haute

Nature : AMENAGEMENT - EQUIPEMENT - ANIMATION

Contenu :

- **Approfondir l'inventaire déjà mené du patrimoine matériel et immatériel du Canal et de ses environs (classé, inscrit ou non), y compris patrimoine économique et industriel.** Actualisation de l'inventaire de la DRAC, poursuite de la collecte de la mémoire orale (SMATAH), création d'un fonds de documentation informatisé dédié à l'histoire et à la mémoire du Canal et d'un SIG (Système d'Information Géographique) sur le Canal et ses environs.
- **Élaborer et enrichir les outils d'interprétation et d'animation** du patrimoine bâti, des ouvrages spécifiques et de l'environnement de la faune et de la flore du canal, à partir de ce qui a déjà été fait en Finistère par le SMATAH et en se mettant en réseau avec les autres voies d'eau européennes (Association des canaux historiques) : « balades commentées » du SMATAH, à étendre aux Côtes d'Armor ; promenades historiques ou contées ; éléments nouveaux issus du travail d'inventaire, à ajouter aux centres

d'interprétation existants ; préparation d'une signalétique d'interprétation (voir action 2.2.)

- **Initier un SCOT spécifique au canal pour impliquer les collectivités riveraines dans une démarche cohérente d'aménagement et en particulier de valorisation des patrimoines et des paysages,** en fonction de trois secteurs identitaires (voir carte p. suivante). réhabilitation du patrimoine fluvial et péri-fluvial en Côtes d'Armor, échelle d'écluses, barrage de Guerlédan,... Le SCOT fixe les vocations générales et l'organisation des espaces du territoire concerné. C'est l'outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification intercommunale, dans une perspective de développement durable.
- **Sélectionner et soutenir la mise en œuvre (investissement initial puis réinvestissements annuels) de deux ou trois projets phares de réhabilitation et de mise en valeur et d'animation u patrimoine :** réhabilitation du Victor, mise en valeur du site de la Tranchée des Bagnards, projets de développement de l'Abbaye de Bonrepos...

Localisation :

- Tout le long du canal, et **plus particulièrement en Côtes d'Armor** où l'accent doit être mis sur la réhabilitation du patrimoine naturel, fluvial et architectural.
- Voir p. suivante la carte des **trois secteurs identitaires** du Canal.

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage, maîtrises d'ouvrage déléguées possibles (en fonction de la structure de gestion retenue en action I.1.)

- Travaux d'inventaire et de documentation et conception des outils d'interprétation du Canal : SMATAH
- SCOT : communautés de communes associées, Pays COB
- Soutien financier et technique aux projets les plus pertinents de mise en valeur du patrimoine portés par des associations, municipalités ou acteurs privés : Communautés de Communes concernées voir Départements Finistère et Côtes d'Armor dans le cas de projets d'ampleur départementale et en fonction de leur localisation

Partenaires financiers possibles :

- Communautés de Communes (subventions aux associations porteuses de projets)
- Départements (soutien aux travaux de réhabilitation et d'interprétation du patrimoine)
- Région (SCOT, interprétation du patrimoine, réhabilitation du patrimoine bâti)
- DRAC, DIREN (travaux d'inventaire, travaux de réhabilitation et projets de mise en valeur culturelle et patrimoniale, SCOT)
- FNADT (mise en valeur des patrimoines, SCOT)

Calendrier

- Actions de mise en valeur du patrimoine: 2007-2010

- Le suivi de réalisation des projets de mise en valeur du patrimoine retenus suppose une implication à plus long terme – technique mais aussi financière : 2010-2012.
- SCOT : 2009-2010

Principaux intervenants et partenaires techniques

- Associations porteuses de projets (mise en valeur du patrimoine)
- Associations historiques (inventaire et interprétation), Jacques Clouteau (*Guide du Randonneur*)
- Services culture (inventaire, recherches) et services techniques des communes et communautés de communes (aménagements à réaliser)
- PAT (animation des acteurs, coordination, communication)
- Pays COB
- Cabinet conseil spécialisé (SCOT)
- DRAC, DIREN (identification, inventaire, préservation de sites remarquables)

Coûts

Inventaire et définition des outils d'interprétation	tps de travail techniciens SMATAH
Création d'un fonds de documentation informatisé et d'un SIG	30 000 €
Etude SCOT	80 000 €
Enveloppe budgétaire de subvention à 2 ou 3 projets phares de mise en valeur du patrimoine :	
- investissement initial (année 1 – enveloppe globale)	120 000 €
- subventions de fonctionnement (enveloppe globale/an)	60 000 €/an

Annexe action I.2.

Secteurs Identiitaires



Action I.3. Mettre le canal en mouvement

Description de l'action :

Objet : Faire du canal un lieu de vie, d'animation et de fête pour favoriser l'identification du Canal, son appropriation par les résidents et la communication du Canal auprès des excursionnistes et touristes.

Priorité : haute

Nature : ANIMATION

Contenu :

- **Sélectionner et soutenir quatre ou cinq initiatives d'animations festives et d'interprétation** qui mettent en avant le patrimoine et la mémoire du canal : fêtes et animations autour des marinières, du halage, spectacles de l'Abbaye de Bon Repos, fêtes itinérantes sur péniche... Si besoin, **financer la création de deux ou trois nouvelles animations** organisées par les OT. Les animations ne sont pas nécessairement positionnées sur le Canal mais peuvent au contraire mettre l'accent sur les liens traditionnels qui unissent le Canal et l'intérieur des terres.
- **Sensibiliser les associations à la mise en place d'événements sportifs** caractéristiques du canal et de ses environs : canoë-kayak, pêche, rallyes-rando... Accorder des subventions à environ 3 événements annuels particulièrement représentatifs des activités du canal et de ses environs et ouverts à la population touristique.
- **Développer les « ballades commentées » du SMATAH** : développer des visites à jours et horaires

réguliers en saison, susceptibles d'être progressivement intégrées dans les guides papier touristiques et appropriées par les professionnels du tourisme (notamment hôtels, restaurants) ; étendre ces ballades aux Côtes d'Armor, en particulier à la Tranchée de Glomel.

- **Créer une « saison touristique » des animations sur et autour du Canal** : favoriser, par la concertation entre les collectivités, une bonne coordination des animations touristiques autour du canal (harmonisation du calendrier et de la communication). Rendre plus lisible l'animation touristique et identitaire du territoire :
 - en séparant « journée » (animations de découverte et d'interprétation) et « soirée » (fêtes, spectacles, etc.)
 - en distinguant : les animations touristiques liées au Canal ; les animations traditionnelles bretonnes, appréciées des visiteurs ; les animations « locales » (non touristiques et essentiellement destinées aux résidents).
- **Faire du Canal un lieu de fête** : sensibiliser les communes et communautés de communes à l'accueil, sur le canal, d'événements dans le cadre de fêtes locales ou nationales (Festival Fisel, Fête de la musique, Fest-noz, Fête nationale...)

Localisation :

- Abbaye de Bonrepos, Gouarec, Glomel-Créharer, Port-Carhaix, Pont-Triffen, base de Châteauneuf-du-Faou, Pleyben-Gouezec, Port-Launay, voire Guilly-Glas, etc.

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage, maîtrises d'ouvrage déléguées possibles (en fonction de la structure de gestion retenue en action I.I.)

- Développement des « ballades commentées » : **SMATAH**
- Harmonisation et coordination du calendrier d'animation : **Pays COB** (au vu du travail déjà réalisé jusqu'à présent par le Pays)
- Sensibilisation des associations à la mise en place d'événements : **CDT, PAT**
- Mise à disposition de « spots » à proximité du Canal pour accueillir des fêtes et événements : **Communes et communautés de communes**

Partenaires financiers possibles :

- Communautés de communes (subventions aux animations culturelles et sportives)
- Départements (subventions aux animations culturelles et sportives)
- Région (animation touristique des sites naturels, notamment)
- Partenaires privés, par exemple entreprises locales (sponsors)

Calendrier

Action à la mise en œuvre assez simple, qui peut être initiée dès la mise en place de l'entité gestionnaire du Canal :

- 2007-2009 : coordination et harmonisation du calendrier d'animations existant puis intégration des nouvelles animations et manifestations

- 2008-2009 : développement des ballades commentées du SMATAH *Plan technique 2 (suite)*
- 2008 : concertation (réunions d'information puis de travail) avec les acteurs de la filière "sports-pleine nature" (associations, clubs sportifs) intéressés, pour identifier et préciser des projets de manifestations
- 2008 : identification des associations intéressées à la mise en place ou au développement d'animations culturelles et sportives liées au Canal
- 2008-2009 : soutien à la création ou au développement des animations culturelles et sportives phares : subvention, soutien logistique et promotion privilégiée.
- 2010-2012 : subventions annuelles de fonctionnement pour la pérennisation des 4-5 événements majeurs

Principaux intervenants et partenaires techniques

- Clubs sportifs (événements sportifs)
- Comités sportifs départementaux (pêche, canoë-kayak, randonnée, VTT...)
- Associations et porteurs de projets (animation culturelle, fêtes)
- OT du territoire (promotion et éventuellement organisation d'événements)
- Services culture, tourisme, sports des communes et communautés et communes
- SMATAH

- PAT (soutien logistique et technique, sensibilisation et coordination des associations porteuses de projets ; communication des événements)
- Pays COB (coordination, soutien technique, recherche de financements)
- Services des Conseils Généraux

Coûts

soutien à la création ou au développement de 4 ou 5 manifestations sur le thème du canal	
-subvention initiale (enveloppe globale)	60 000 €
-subvention annuelle pour la pérennisation des manifestations (enveloppe globale 2010-2012)	45 000 €/an
soutien à 3 manifestations sportives « canal »	
- subvention annuelle sur 5 ans (enveloppe globale)	20 000 €/an
développement des ballades commentées du SMATAH	
- salaire et charges d'un guide à 1/4 temps pendant 4 mois (juin-septembre)	2000 €
harmonisation du calendrier des manifestations	p.m.
sensibilisation des communes à l'accueil de manifestations sur le canal	p.m.

-

Action I.4. Positionner le Canal comme destination et comme « épine dorsale » de la Bretagne intérieure

Description de l'action :

Objet : Concevoir et mettre en œuvre une véritable stratégie marketing du territoire du Canal, fondée sur un positionnement touristique clair et une promotion bien ciblée auprès des clientèles actuelles et potentielles du Canal

Priorité : haute

Nature : COMMUNICATION-PROMOTION

Contenu :

Formaliser et mettre en œuvre un plan de communication et marketing sur 5 ans, partagé par tous les acteurs de la promotion (OT, PAT).

Ce plan de communication et marketing est fondé sur le positionnement et les cibles définis dans la phase stratégique de la présente mission :

- positionnement : « **un territoire d'itinérance au cœur de la Bretagne intérieure** »
- cibles : les « **itinérants** » et les « **rayonnants** » d'une part, les « **séjournants verts** » d'autre part.

Le plan de communication et marketing comportera les éléments suivants :

- **La confirmation du positionnement touristique** du territoire, des clientèles cibles et des grands couples marchés-produits à proposer. Les propositions faites dans le cadre de la présente étude pourront être enrichies par la concertation entre les acteurs concernés (OT, PAT, acteurs privés)
- **Le choix d'un nom et d'une signature touristique.** La présente étude a émis trois propositions, dont l'une reste à choisir définitivement par concertation entre les acteurs de la communication et de la promotion touristique du territoire :
 - le Canal de Nantes à Brest en Bretagne intérieure : « suivez le fil bleu » (concept d'itinérance)
 - le Canal de Nantes à Brest en Bretagne : « le meilleur est à l'intérieur » (opposition par rapport à l'offre balnéaire)
 - Le Canal de Nantes à Brest : « la Bretagne, découvrez-la par l'intérieur » (originalité, curiosité).
- **Une nouvelle charte graphique** pour les supports de communication et de signalétique sur le territoire de travail, entre Guerlédan et Brest, basée sur le nom et la signature touristique retenus (voir aussi l'action 2.2. : signalétique)
- **Un organigramme permettant la mutualisation des tâches** entre les acteurs de la promotion touristique du territoire (OT, PAT), en fonction de leurs spécialités et expertises, mais aussi le partage global des informations et de la documentation. Chaque OT du territoire doit pouvoir

- proposer des documents globaux concernant l'offre touristique du Canal.
- **Un calendrier d'évaluation et de bilan du plan de communication et marketing** : évaluation intermédiaire au bout de 3 ans, puis bilan des actions et redéfinition du plan marketing au bout de 5 ans.
 - **L'enrichissement et la réédition de la grande carte du topoguide « Flâneries sur la voie bleue »** pour en faire une **carte de découverte multimodale du Canal** :
 - en élargissant le territoire présenté pour le faire correspondre au territoire d'étude, y compris communes « intérieures »
 - en y ajoutant des informations sur l'offre proche du canal, à l'échelle du territoire d'étude (hébergements, restauration, commerces, services...)
 - en y ajoutant une carte des principales boucles de randonnée reliant le canal et l'intérieur des terres (voir action 2.2. sur la sélection de ces boucles)
 - en y incluant une numérotation et un circuit spécifique constituant la « Route du canal » pour les visiteurs motorisés (voir action 2.2. sur l'itinérance).
 - La création d'une **brochure d'appel commune** sur le thème de l'itinérance (itinérance-découverte et itinérance-loisirs) 3/ créer un chapitre spécifique sur les animations touristiques du Canal dans le document « **Terres d'Enchanteurs** ».
 - **La création d'un site internet « portail »** pour rassembler les sites liés au canal : sites des OT, des PAT, du SMATAH, de Breizh Ar Galon, des acteurs privés
- **Des actions de communication événementielle et relations presse**, concertées entre les différents acteurs du territoire et axées sur les animations du canal, afin de susciter des articles et faire ainsi connaître le Canal et en particulier d'attirer les clientèles de proximité
 - **La création d'un fichier clients** et prospects
 - **Des opérations de marketing direct** pour la promotion du territoire auprès des TO et voyageurs (groupes et individuels), des **salons** de proximité et régionaux, présence d'un stand au Festival des Vieilles Charrues...
 - **La commercialisation** de la future résidence de tourisme (voir action 3.1.)
 - **L'instauration d'une collaboration régulière avec les acteurs de la promotion du Lac de Guerlédan** (OT, privés) afin de promouvoir le Canal comme une offre complémentaire au Lac.
 - **Une insertion accrue dans la promotion départementale et régionale**, par des contacts réguliers avec les CDT et le CRT et la présentation d'offres claires et bien identifiées (y compris un calendrier d'animations touristiques « canal » à transmettre aux CDT)
 - **L'incitation à la création de produits touristiques** par les acteurs privés (ex. Breton Bikes), en proposant des actions d'accompagnement (promotion, commercialisation sur place et sur internet)
 - **Des actions de communication et d'édition touristique en anglais** pour répondre aux attentes de la clientèle anglaise, importante et représentant un fort potentiel, mais aussi des autres clientèles étrangères

(néerlandais, allemands...) : traduction et édition en anglais des « Flâneries sur la voie bleue » et de la brochure d'appel

Localisation :

- Ensemble du territoire d'étude.

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage, maîtrises d'ouvrage déléguées possibles (en fonction de la structure de gestion retenue en action 1.1.)

- PAT

Partenaires financiers possibles :

- Départements
- Région
- FNADT
- Acteurs privés (en tant qu'annonceurs)

Calendrier

- Concertation puis rédaction du plan de communication et marketing : 2008
- Mise en œuvre des actions : 2009-2013
- Bilan et redéfinition du plan : 2013

Principaux intervenants et partenaires techniques

- OT du territoire
- PAT
- SMATAH
- Pays COB

- UDOTSI (Union Départementale des OT et Syndicats d'Initiative)
- CDT Finistère et Côtes d'Armor
- CRT (actions à destination de clientèles internationales)
- Association Breizh Ar Galon
- Acteurs privés (dont hébergements) pratiquant des actions de promotion et de commercialisation *Fiches actions 3 (suite)*

Coûts

Ceux-ci sont indicatifs. Ils sont basés sur des hypothèses qui pourront être redéfinies par le plan de communication-marketing qui devra comporter un budget précis et complet fondé sur les actions décidées.

création d'une charte graphique	10 000 €
création d'une brochure d'appel (4 p. A4 illustrées)	
- création	2 000 €
- impression 40 000 ex. x 0,5 €	20 000 €
- traduction anglais	300 €
- impression anglais 15 000 ex. x 0,5 €	7 500 €
TOTAL (environ)	30 000 €
mise à jour et enrichissement de la carte du topoguide « Flâneries »	
- création (graphisme)	2 000 €
- réédition (en fonction du programme de réédition du Pays COB)	à chiffrer par PaysCOB
création d'un site internet portail	10 000 €
budget annuel de relations presse et de prospection (édition et diffusion de communiqués, frais de réception, frais téléphoniques et postaux...).	15 000 €/an
NB. Ce budget peut en partie être pris en charge par les acteurs qui pratiquent déjà les RP : OT, PAT	
constitution d'un fichier clients : achat d'un logiciel (Access) + formation au logiciel	3 000 €

Chantier 2 : Aménager le Canal comme vecteur de découverte itinérante de la Bretagne intérieure

Principales motivations :

- **Faire du Canal un axe touristique structurant majeur en Bretagne intérieure (véloroute-voie verte de Nantes à la mer) qui viendra prolonger la véloroute européenne de Nantes à Budapest : « de l'Atlantique à la Mer Noire »**
- **A la fois tirer parti et « casser » la linéarité du Canal** en favorisant les liaisons canal / intérieur des terres et en permettant de nouvelles pratiques axées sur la découverte des patrimoines
- **Créer une « taille critique » d'offre** propre à attirer, séduire, retenir, fidéliser et stimuler les consommations touristiques des clientèles autour d'une thématique porteuse, **l'itinérance**
- **Aménager et structurer, en renforçant l'existant, des « pôles » identifiés d'accueil, de halte et d'activités** sur le canal, surtout entre Bon Repos et Port-Carhaix
- **Aménager le canal comme une « épine dorsale » du tourisme en Bretagne intérieure**, le long du canal et en périphérie (Montagnes Noires, PNR Armorique, Forges de la Salle, Trévarez, enclos paroissiaux, villages de caractère...)
- **Tirer parti de l'axe de coopération entre acteurs du développement touristique** que représente la véloroute-voie verte

Action 2.1. Faire du Canal une voie verte attractive et accueillante

Description de l'action :

Objet : Aménager le parcours sur le halage et le contre-halage en fonction des préconisations régionales afin d'attirer, de mieux accueillir et d'apporter des services complets aux visiteurs du canal. S'insérer dans un maillage régional, national et international de véloroutes et voies vertes.

Priorité : moyen terme (en fonction de l'avancement des voies vertes le long du canal)

Nature : AMENAGEMENT-EQUIPEMENT

Contenu :

I/ Aménager le parcours au long du canal, en particulier en Côtes d'Armor, en tant que voie verte.

Cela passe par une harmonisation de la réglementation, des revêtements, de la signalétique (concernant la signalétique voir l'action 2.2.)...

L'objectif à terme est de faire du chemin de halage une voie verte, tant en Finistère qu'en Côtes d'Armor. Les deux départements souhaitent vivement que la véloroute qui emprunte

Cela ne peut se réaliser que progressivement, les problématiques juridiques posées étant en cours d'examen par les Départements et par la Région. Actuellement, les vélos ne sont que tolérés sur le chemin de halage du Canal. Sur certains tronçons, la circulation

motorisée est encore autorisée. Les revêtements ne sont pas uniformes et à certains points, la circulation à vélo est difficile et la circulation équestre, impossible.

Les réflexions en cours doivent se poursuivre, en concertation entre Départements du Finistère et de Côtes d'Armor, Région Bretagne et associations référentes (Rando Breizh notamment).

Malgré ces interrogations juridiques et réglementaires, le Canal est déjà intégré dans toutes les réflexions concernant les voies vertes. Le travail d'aménagement du parcours peut déjà aujourd'hui être engagé à l'échelle du territoire d'étude.

2/ Créer de véritables étapes-services aux principales haltes de l'itinéraire, répondant aux normes véloroutes-voies vertes (en cours de définition par les 4 Départements de Bretagne) mais aussi à celles « d'Escales d'une Rive à l'Autre », dont les critères de labellisation correspondent bien aux besoins en aménagement du Canal entre Guerlédan et la rade de Brest.

L'étape-service a pour fonction d'être un « **hub** » ou « **plateforme d'échange** » le long du linéaire du canal, au croisement des routes et du canal et à proximité immédiate des attractions touristiques et de loisirs : bases de canoë-kayak ou de house-boats, restaurants, etc.

Elle permet **d'accueillir les visiteurs motorisés**, qui se garent et continuent à pied : itinérants ou excursionnistes qui viennent pour une promenade sur le canal ; promeneurs à vélo ou VTT venus en voiture et souhaitant faire une boucle.

Elle permet également de **rendre des services aux randonneurs** au « long cours », pédestres, VTT voire équestres même s'ils sont moins nombreux sur le canal.

Enfin, par sa présence, elle **anime le linéaire** et renforce la qualité de l'accueil aux yeux du visiteur occasionnel comme du résident de proximité. Elle fait partie du « cadre de vie touristique ».

Elle comprend : abri, table(s) de pique-nique, poubelles, point d'eau potable, point information (carte, information touristique, interprétation), sanitaires et éventuellement services vélo (station de gonflage, tournevis et clé de réglage). Le cas échéant, hébergements et restauration doivent être proposés (voir action 3.2. hébergements).

Services préconisés sur et à proximité de ces étapes :

- "**relais rando**" (définition et cahier des charges spécifique défini par l'association Rando Breizh, qui les met en place progressivement en Bretagne). Les « **haltes** » sont conçues pour le repos des randonneurs (abris, tables, poubelles) ; les « **arrêts-étapes** » permettent de rester plus longtemps sur site voire de trouver un hébergement.
- **parkings** voitures aux principaux points d'entrée des itinéraires. Il peut s'agir simplement de petits stationnements naturels en sable compacté, avec quelques arbres.
- **itinéraires cyclables** de liaison avec gares, centres-bourgs
- **supports de stationnement** vélos sur les sites touristiques à proximité des véloroutes et voies vertes
- **édition** de documents d'information sur les itinéraires (dans le cadre du schéma véloroutes-voies vertes, à l'échelle régionale et départementale)
- **information** pratique et touristique (panneaux et RIS) donnant l'information sur toute l'offre touristique et de

services, dans un rayon de 5 km maximum (voir action 2.2. : signalétique)

- à proximité, **hébergements et restauration adaptés** (voir action 3.2. : hébergements et commerces)

Les critères d'homologation et charte qualité des sites labellisés « Escapes d'une Rive à l'autre » sont également à prendre en compte :

- présence **d'équipements d'accueil et de repos** : tables et chaises de pique-nique, poubelles, sanitaires, information touristique, signalétique, parkings...
- intérêt et préservation de **l'environnement paysager**
- qualité du **patrimoine fluvial** et de son **interprétation**
- nombre et intérêt des **activités** proposées : aménagements pour la randonnée, clubs sportifs et de loisirs, jeux enfants, location de bateaux...
- présence **d'animations**, de préférence liées au canal. Le canal doit être un lieu de vie
- présence **d'hébergements, restaurants et commerces** sur place ou à proximité immédiate.

La labellisation est une initiative d'une commune, qui aménage puis propose son site à la labellisation. Mais quel que soit le choix des communes, les critères mentionnés par l'association seront intéressants à prendre en compte au moment de l'aménagement des étapes-services du Canal car ils intègrent une réflexion sur l'aménagement paysager et bâti, les activités et les animations sur le Canal.

Localisation :

- Tout au long du linéaire du territoire d'étude : contrôle de la cohérence et de la continuité des aménagements (voir carte page suivante)
- Aménagement du parcours : l'accent doit être mis plus particulièrement sur les environs et le pourtour du Lac de Guerlédan (jonction de l'itinéraire du Canal entre Brest-Bon Repos d'un côté, Mûr-Pontivy de l'autre)
- Etapes-services :
 - Mûr (Rond-Point du Lac)
 - Caurel (Beaurivage)
 - Gouarec (le Bout du Pont)
 - Saint Gelven (Abbaye de Bon Repos)
 - Rostrenen
 - Glomel (Créharer)
 - Port-de-Carhaix
 - Chateauneuf-du-Faou (voir aussi action 4.1.) – site déjà labellisé « Escales »
 - Pont-Coblant – site labellisé
 - Châteaulin – site labellisé
 - Port-Launay
- Parkings : à installer au croisement des routes et du canal, à des points d'attraction importants, par exemple Gouarec, Pont-Auffret ou Kerjégu (Rostrenen), Créharer (Glomel), Pont d'Auvlas, Port-de-Carhaix, Pont-Triffen, Châteauneuf-du-Faou, Pont Coblant, Chateaulin, Port-Launay.

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage, maîtrises d'ouvrage déléguées possibles (en fonction de la structure de gestion retenue en action 1.1.)

- Communes riveraines
- Communautés de communes
- Conseil Général des Côtes d'Armor (aménagement filières randonnée : sentiers, équipements, en particulier aménagement de sentiers autour du Lac de Guerlédan – en cours), DDE
- Conseil Général du Finistère, DDE

Partenaires financiers possibles :

- Les « relais-rando » sont financés à 30 % par le département, 20 % par la région.
- Région : schéma véloroutes-voies vertes, sous condition de respect des préconisations régionales en matière d'aménagement, de signalisation, de services, etc. ; financements régionaux également sous l'impulsion de « Communes d'une Rive à l'autre », pour les communes non homologuées qui veulent investir dans des « escales » de qualité le long du canal (aides pour les études et pour l'aménagement touristique).
- Conseil Général Côtes d'Armor (soutien à la filière randonnée, y compris canoë-kayak, et pleine nature)
- Conseil Général Finistère (ligne « amélioration de l'accueil touristique »)

Calendrier

- 2008-2009 : étude des questions juridiques et réglementaires liées au chemin de halage du Canal (Départements et Région)
- 2008-2009 : étape de réflexion sur les aménagements à réaliser. Création d'une commission de travail rassemblant OT, PAT, Pays COB, SMATAH, et à titre consultatif les associations « Communes d'une rive à l'autre » et « Rando Breizh ».
- 2010 : étude technique d'aménagement
- 2010-2012 : aménagements, en lien avec l'avancement de l'aménagement des voies vertes 1 et 6 le long du Canal

Principaux intervenants et partenaires techniques

- Association Rando Breizh
- Association Communes d'une Rive à l'Autre
- PAT
- Départements
- CDT
- CRT (schéma véloroutes-voies vertes)
- Initiatives privées
- Bureau d'études techniques (aménagement)

Coûts

aménagement de la voie verte (à chiffrer dans le cadre du schéma véloroutes-voies vertes)	pm
signalétique voie verte : voir action 2.2.	
éditions de présentation de la voie verte (à chiffrer dans le cadre du schéma véloroutes-voies vertes)	pm
étude technique d'aménagement	20 000 €
création de 10 haltes (coût : hypothèse. A chiffrer plus précisément par l'étude technique d'aménagement)	(attente chiffres Rando Breizh)
aménagement de 10 petits stationnements naturels (surface de sol en sable compacté, arbres) – à chiffrer plus précisément par l'étude technique d'aménagement	10 x 2 000 € = 20 000 €

Annexe action 2.1. - **Carte du projet du schéma véloroutes-voies vertes : état à long terme (source Conseil Régional et CRT – voir la carte complète dans l'annexe Tourisme au rapport synthétique de phase I)**



La voie 1 (Roscoff-Nantes), itinéraire européen, empruntera le Canal, sur le territoire d'étude, entre Carhaix et le Lac de Guerlédan.

La voie 6 (Camaret-Vitré) assurera la liaison Carhaix-Chateaulin le long du chemin de halage tandis qu'elle emprunte une ancienne voie ferrée entre Mûr-de-Bretagne et Carhaix (tronçon déjà réalisé).

Action 2.2. Favoriser la découverte itinérante

Description de l'action :

Objet : Assurer, par l'installation d'une signalétique et par la valorisation et le développement d'aménagements existants, les échanges canal-intérieur des terres. Faire du Canal un axe de découverte à partir duquel on « rayonne » sur le territoire, à pied, en vélo, à cheval et même en voiture.

Priorité : court et moyen terme

Nature : AMENAGEMENT

Contenu :

I/ Assurer les liaisons canal / intérieur des terres (mise en œuvre à court-terme) :

- **Sélection concertée d'une quinzaine de sentiers et boucles** pédestres, équestres et VTT les plus significatifs et les plus emblématiques sur le territoire et permettant de relier le canal aux sites patrimoniaux et touristiques d'une part, aux bourgs, hébergements et restaurants d'autre part, puis les aménager de façon prioritaire afin d'en faire les **boucles phares de liaison canal/intérieur des terres**.
- A partir de cette sélection, assurer la continuité et la cohérence entre les sentiers sélectionnés par des **débroussailllements, désherbages, aménagement de passages** pour relier les sentiers, pose de clôtures rustiques... Favoriser **l'accessibilité handicapés** de quelques boucles

- Créer des **passages sécurisés** pour traverser les routes dangereuses quand nécessaire (passerelles bois)
- **Installer une signalétique directionnelle** vers commerces, services et sites naturels et culturels (Bon Repos, Forges des Salles, Trévarez...) – voir Action 2.2. 2/plan de signalétique.
- **Inclure cette sélection de sentiers et boucles dans le guide « Flâneries »** en renvoyant aux topoguides correspondants, à vendre dans tous les OT (voir action 1.4.)
- Soigner ensuite particulièrement l'**entretien** et le **balisage** des sentiers sélectionnés.

2/ Lancer une étude de schéma de signalétique informative et directionnelle (mise en œuvre à moyen terme). Cette étude sera menée en concertation étroite avec tous les acteurs concernés : OT, PAT, associations de randonnée, Conseils Généraux, CRT.... Elle inclura les éléments suivants :

- **Signalétique « voie verte » le long du Canal** : à définir en fonction des normes des véloroutes-voies vertes : RIS, cartes, indication des bourgs, prestations et sites touristiques. Les informations touristiques doivent être données **dans la limite de 5 km** selon les préconisations du schéma véloroutes-voies vertes.
- **Signalétique complémentaire sur le canal** : signalétique à mettre en place à l'échelle du territoire d'étude. Dans la mesure du possible, par le biais d'une concertation avec la Région et les Départements, cette signalétique complémentaire s'intégrera dans le plan de signalétique « voie verte » défini par le schéma. Sinon, elle devra au moins être harmonisée visuellement avec la

signalétique voie verte, pour ne pas nuire à la continuité de l'information aux yeux du visiteur. Elle pourra utiliser la charte graphique « canal ». (voir action 1.4.) Cette signalétique permet de compléter le dispositif voie verte :

- en **donnant des informations touristiques au-delà de 5 km**, le canal étant parfois assez éloigné des bourgs : hébergements, restaurants, commerces, services...
- en **proposant des boucles** permettant une mise en réseau canal-intérieur et de proposer des boucles valorisant aussi l'intérieur des terres (signalétique depuis le canal et tout au long des boucles).
- **Signalétique d'interprétation** : panneaux explicatifs illustrés offrant des informations, tout au long du canal, sur l'histoire et la topographie du canal de Nantes à Brest, le fonctionnement des écluses, le système du halage, la faune et la flore, etc. (voir action 1.1. pour la définition des contenus à transmettre au visiteur)
- **Signalisation routière le long de la nationale 164 et depuis les bourgs et villages** (visiteurs de passage, visiteurs « rayonnants ») : panneaux directionnels incitant à rejoindre le canal, en particulier en empruntant les routes qui mènent aux stationnements définis dans l'action 2.1.
- **Création d'une « route du canal »** (touristes de découverte en voiture et camping-cars) empruntant les chemins de traverse croisant le canal, permettant de l'apercevoir le plus souvent possible mais aussi de découvrir les richesses de l'intérieur des terres. (voir exemple de « Scenic Road » pp.suivantes). **Fléchage routier très clair et mise à jour de la carte « Flâneries »** avec la

l'insertion d'une numérotation spécifique, bien identifiée, indiquant les points d'intérêt et l'itinéraire (voir action 1.4.).

Localisation :

- Plan de signalétique : tout le territoire d'étude, sur le canal et dans l'intérieur des terres.
- Points de liaison, d'information, localisation des boucles... à définir en concertation avec communautés de communes, PAT, Pays COB, Rando Breizh

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage, maîtrises d'ouvrage déléguées possibles (en fonction de la structure de gestion retenue en action 1.1.)

- Schéma de signalétique : Pays COB
- Travaux de signalétique : diverses maîtrises d'ouvrage en fonction du type de routes :
 - Route nationale : DDE
 - routes départementales : Direction des Infrastructures, Conseil Général
 - voies communales : mairies ou communautés de communes
 - véloroutes et voies vertes : Conseil Général

Partenaires financiers possibles :

- Communautés de communes
- Départements (aménagement de sentiers, signalétique, accessibilité handicapés)
- Région
- Etat

Calendrier

- Sélection et aménagements sur les sentiers, mise en place d'une coordination de l'entretien des sentiers : 2008-2009
- Etude de schéma de signalétique (conception et choix d'implantation des panneaux, chiffrage et planning) : 2009-2010
- Coordination avec le CRT pour la signalétique véloroutes-voies vertes : 2009-2010
- Mise en œuvre du schéma de signalétique : 2010-2011

Principaux intervenants et partenaires techniques

- OT et PAT (coordination, connaissance et sélection des boucles)
- Services techniques des communautés de communes (aménagement, entretien)
- Pays COB (coordination)
- Départements
- CDT
- DDE
- CRT (schéma véloroutes-voies vertes)
- Association Rando-Breizh (structuration des itinéraires, conseil sur la sélection des itinéraires en boucle, promotion...)
- Associations locales et départementales de randonnée pédestre, équestre, VTT, cyclotourisme
- Bureau d'étude spécialisé en signalétique

Coûts

aménagements sur une sélection de sentiers

- hypothèse de 150 km de sentiers « prioritaires », dont 30 km sont à aménager plus particulièrement (débroussaillage, désherbage, pose de clôtures, etc.) 60 000 €
- N.B. estimation à valider avec les services techniques des communes et Rando Breizh

installation de 5 passerelles bois pour traverser les routes dangereuses 800 à 1000 €/m²

entretien et balisage des sentiers sélectionnés à chiffrer par services et asso. en charge

étude schéma signalétique 25 000 €

travaux de signalétique : à chiffrer par l'étude.

Exemples de coûts (hypothèses de travail) :

- conception, fabrication et pose de 30 panneaux d'interprétation : 30 x 1 000 € 30 000 €
- RIS : 15 panneaux x 2 000 € 30 000 €
- panneaux de fléchage : 50 panneaux x 700 € 35 000 €



Exemple de « Scenic Road » dans la Forêt de Beaverhead-Deerlodge (Idaho-Montana)

Chantier 3 : Créer une capacité et une qualité d'accueil susceptibles de développer une économie touristique

Principales motivations :

- **Favoriser l'itinérance sur plusieurs jours** grâce à une offre d'hébergement adaptée aux randonneurs
- **Proposer un niveau de qualité d'offre touristique constant** tout au long du linéaire
- **Améliorer le niveau moyen de qualité des hébergements** pour répondre aux exigences accrues des clientèles touristiques (en particulier campings, chambres d'hôtes...)
- **Utiliser l'hébergement comme un levier de développement de la fréquentation**
- **Favoriser la création de produits touristiques** grâce à la présence d'une offre complète (restauration, hébergements, activités, découverte) et développer une véritable économie touristique

Action 3.1. Initialisation d'un pôle d'hébergement dédié au canal

Description de l'action :

Objet : Construire un programme d'initialisation, d'accompagnement et d'aide à la mise en place sur le linéaire du canal d'une résidence de tourisme (thématisée canal).

Priorité : Absolue. Cette action peut servir de « réveil » pour la reconquête qualitative et la construction d'une base d'une nouvelle offre d'hébergement pour le canal.

Nature : ANIMATION DES ACTEURS PRIVES

Contenu :

Sur la base d'un schéma économique éprouvé, recherche de partenaires (promoteurs investisseurs) et surtout d'un gestionnaire pour une RT ciblée vers 3 clientèles :

- Traditionnelle du tourisme vert ou rural
- Randonneurs (vélos, canoë...).
- Ponctuelle (événements, festivals, colloques, séminaires...)

Localisation et critères fiscaux :

Critères d'implantation :

Le canal ou ses étangs réservoirs (Glomel. ?..) doit structurer l'offre ; une résidence « les pieds dans le canal » serait bien sur la meilleure opportunité à concilier avec les contraintes fiscales et administratives du PC (PPRI ; accessibilité...)

Critères fiscaux :

La réalisation jusqu'au 31/12/2010 d'investissements locatifs des RT situées dans les zones de revitalisation rurales ouvre droit à une réduction d'impôts. Sur ce principe des promoteurs vendent à des clients défiscalisateurs des lots (appartements) et confient, pour une durée minimale de 9 ans, la gestion à un exploitant spécialisé (Maeva, Pierre et Vacances , Goelia...).

Sont concernés en premier lieu les communes riveraines du canal et faisant partie des cantons suivants :

En Cotes d'Armor : les cantons de Bourbriac, Callac, Corlay, Gouarec, Maël-Carhaix, Médrignac, Rostrenen, Saint-Nicolas du Pélem (communes de Gouarec, Laniscat, Plelauff, St-Gelven, Le Moustoir, Paule, Plevin, Tréogan, Rostrenen, Glomel, Plouguernevel)

En Finistère : les cantons d'Huelgoat, Pleyben, Sizun.(communes de Pleyben, Lothey, Lennon).

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage, maîtrises d'ouvrage déléguées possibles (en fonction de la structure de gestion retenue en action I.I.) :

Suivant le scénario de gestion retenu, la structure porteuse ou le SMATAH, à travers ses nouvelles compétences, peut assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet et en faciliter l'émergence (achat du foncier, PC), dans tous les cas les investissements restent à la charge de l'opérateur privé (certains aménagement de caractère public : voirie, réseaux sont éventuellement à prendre en charge par le Maître d'Ouvrage public...).

Coûts

Assistance à l'implantation, à la recherche de partenaires et à la cohérence économique et conceptuelle du projet (qualité architecturale et environnementale) - évaluation TTC	30 000 €
--	----------

Action 3.2. Accompagner un développement qualitatif et quantitatif des hébergements, commerces et services

Description de l'action :

Objet : Assister, sensibiliser, former les acteurs privés à l'accueil des clientèles touristiques et de loisirs du canal afin de mieux répondre à leurs attentes spécifiques ; permettre un développement quantitatif de l'offre d'hébergement et de services à proximité immédiate du Canal.

Priorité : long terme

Nature : ANIMATION DES ACTEURS PRIVES

Contenu :

I/ Définir et mettre en œuvre un schéma d'hébergement comprenant les éléments suivants :

- **Créer une « charte d'accueil du canal »** plutôt qu'un label de plus, en se référant au « référentiel hébergement » du CRT, en cours dans le cadre du schéma véloroutes-voies vertes. Cette charte d'accueil peut être mise en place rapidement, et permettre de préparer les prestataires privés avant même la mise en place, à plus long terme, de la voie verte du canal. Cette charte aura pour objet de **sensibiliser les hébergeurs, commerçants et restaurateurs à l'accueil des clientèles du canal** (horaires d'ouverture, besoins spécifiques...). Elle incitera les hébergeurs et restaurateurs à s'adapter aux randonneurs et clientèles itinérantes : locaux de séchage de vêtements, garage vélo,

accessibilité personnes à mobilité réduite, proposition de paniers repas, transport de bagages, transport des clients depuis et vers le Canal...

- **Proposer aux prestataires signataires de la « Charte d'accueil du canal » une série de mesures incitatives :**
 - **un accompagnement technique** à la constitution d'un dossier de demande de subvention auprès du Département et de la Région
 - **un accompagnement à la constitution de dossiers de labellisation** spécifiques (Clef Verte, Rando-Accueil...)
 - **si possible, une subvention à l'investissement** dispensée à l'échelle locale (Pays COB)
 - **une promotion spécifique** de leur offre au sein du guide « Flâneries », sur les sites internet des OT et PAT, etc.
- **Encourager par des réunions d'information et un accompagnement technique, la requalification de plusieurs campings afin d'atteindre 3* et 4***, voire le passage en label Qualité France ou Clef verte (démarches volontaires), afin d'attirer des clientèles étrangères plus importantes, de désaisonnaliser la fréquentation et de favoriser de plus longs séjours.
- **Conseiller et si possible soutenir financièrement les porteurs de projets d'hébergements** en bordure de canal (chambres d'hôtes ou gîtes dans des bâtiments existants, création d'hébergements neufs). A titre d'exemple, le gîte « Canal Chouette » à Glomel, source importante d'animation et d'accueil touristique sur le Canal,

- a des projets de développement qui méritent d'être soutenus.
- **Préempter progressivement des sites** et des bâtiments le long du canal pour créer des hébergements collectifs de qualité, adaptés aux randonneurs.

2/ Sensibiliser restaurants et services des environs du Canal (surtout les bourgs et villages) à l'accueil des usagers du Canal : faire venir des commerçants ambulants, organiser des dépôts, le cas échéant aller chercher les clients sur le canal.

Localisation :

- Hébergements, restaurants traditionnels et rapides, commerces et services sur tout le territoire d'étude

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage, maîtrises d'ouvrage déléguées possibles (en fonction de la structure de gestion retenue en action 1.1.)

- Communes
- Communautés de communes
- PAT
- Pays COB
- Départements, Gîtes de France et Clévacances (actions de formation auprès des professionnels le long des voies vertes aménagées).

Partenaires financiers possibles :

- Départements

- Région
- FNADT

Calendrier

- Actions de préemption : 2007-...
- Actions d'accompagnement, soutiens financiers, formations : 2008-2012
- Rédaction d'un schéma d'hébergement : 2009
- Actions de sensibilisation menées par les Départements, les PAT, Breizh Ar Galon : 2010
- Actions d'accompagnement dans le cadre de l'application de la Charte par les prestataires signataires : 2010-2012

Principaux intervenants et partenaires techniques

- Breizh Ar Galon (animation et sensibilisation des professionnels)
- UDOTSI (conseil, labellisations...) *Fiche technique 2 (suite)*
- Techniciens des communautés de communes (soutien technique aux dossiers)
- PAT (assistance, formation, accompagnement)
- CCI (conseil, accompagnement, formation)
- Fédération Départementale des Gîtes de France (labellisations, formations)
- Fédération Départementale Clévacances (labellisations, formations)
- Camping Qualité France
- ...

Coûts

Etude Schéma d'hébergement et rédaction de la charte d'accueil du Canal	20 000 €
Réunions d'information par filière (hôtellerie, gîtes et chambres d'hôtes, campings, restaurants, commerces) - hypothèse 4 réunions : frais de communication et de réception	6 000 €/an
Organisation de deux journées de formation annuelle avec intervention d'un formateur professionnel	6 000 €/an
Enveloppe annuelle globale d'aide aux porteurs de projets (subventions à l'investissement pour une amélioration qualitative de l'offre, la création de lits supplémentaires, la labellisation, l'obtention d'une étoile supplémentaire, la création d'un nouvel hébergement) NB. Chiffre indicatif. A évaluer plus précisément dans le cadre du schéma d'hébergement.	40 000 €/an

Chantier 4 : Création de pôles d'activités fluviales et maritimes

Principales motivations :

- Créer une dynamique pour **atteindre le seuil nécessaire à l'amorce d'un développement économique** du « bief »
- **Repositionnement de l'offre vers des marchés et des clientèles porteuses** de développement
- Permettre aux produits existants (bateau à passagers sur Guerlédan, structures associatives ou privées de canotage, location de house-boats) **d'acquérir la taille critique pour fiabiliser et développer leur activité**
- **Créer des synergies** en termes de navigation, mais également d'activités de maintenance ou de gardiennage entre le territoire du canal et le secteur maritime (rade de Brest)
- **Mettre en valeur la particularité du canal de Nantes à Brest** : son ouverture sur la mer

Action 4.1. Structuration et renforcement d'une offre « fluviale » sur le site de Châteauneuf-du-Faou

Description de l'action :

Objet : Structurer sur les plans quantitatif et qualitatif une offre de « navigation » sur la base du site de Châteauneuf-du-Faou et lui donner l'impulsion nécessaire pour son développement touristique et surtout économique par l'obtention d'une taille critique de mise en marché et de mise en tourisme.

- Proposer une offre de 15 coches d'eau minimum pour intéresser les T.O.
- Construire des équipements techniques nécessaires au fonctionnement d'une base de location (mise à l'eau, accueil des clientèles, hivernage)
- Créer une halte canoë : l'objectif est de créer un maillon du réseau et permettre au centre de loisir situé à proximité d'accéder au canal sans interférer avec l'activité de la base.
- Relier cette base à une halte d'accueil randonneurs (voir action 2.2.)

Priorité : Haute. A mettre en marché dès la formalisation de la nouvelle entité touristique et sa mise en marché

Nature : EQUIPEMENT – ANIMATION DU SECTEUR PRIVE

Contenu :

1/Autour du site existant de Châteauneuf-du-Faou création d'une base principale de 15 à 20 bateaux (probablement la seule sur le canal)

- Achat de bateaux (8 /12 personnes) d'occasion auprès des constructeurs, loueurs (Connoisseurs, Crown Blue Line ...)
- Reconditionnement et mise en cohérence avec la « marque canal »
- Mise aux normes environnementales (réservoirs eaux usées)
- Capitainerie mixte (accueil navigants et randonneurs)
- Rénovation de la cale et création d'une aire d'hivernage à proximité (hors zone rouge)
- Création d'un local technique (150 m²) pour l'hivernage des équipements (cousinage, vélos etc.), réparation et entretien de 2 bateaux

2/ Aménager une halte canoë :

- un ponton 15 ml type canoë (hauteur 20 cm par rapport au miroir)
- un espace réservé avec rack pour le rangement des canoës les plus proches du canal
- les autres équipements sont à mutualiser avec la capitainerie (douches, toilettes , cale de mise à l'eau ...)

Localisation : Châteauneuf-du-Faou

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage, maîtrises d'ouvrage déléguées possibles (en fonction de la structure de gestion retenue en action I.1.) et gestionnaire :

Suivant le scénario de gestion retenu la structure porteuse ou le SMATAH, à travers ses nouvelles compétences, peut assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet et confier par DSP (affermage, concession, baux commerciaux) la gestion de cette base à partir d'un appel à projet et d'une mise en concurrence (loi Sapin).

Calendrier : le plus tôt possible dès la formalisation de la marque canal et la mise en oeuvre de la campagne de promotion.

- À mettre en marché 18 mois avant la mise en service pour une pré-commercialisation par les T0 et les opérations promotionnelles de R P (salon nautique...)

Coût (TTC) :

- Achat des 15 bateaux d'occasion : 525 000 €
- Reconditionnement (15 b) : 150 000 €
- Transport sur site (15 b) : 75 000 €
- Rénovation de la cale (forfait) : 50 000 €
- Capitainerie (forfait) : 150 000 €
- Aire de stockage (hivernage des bateaux) à définir suivant l'éloignement du site, sa nature et les conditions de transport. Dans tous les cas il s'agit d'un terrain plat, hors zone inondable, sécurisation (clôture, éclairage etc...).
- Local technique de réparation et de stockage des accessoires : 150 000 €.

Fiche technique 2 (suite)

Action 4.2. Réalisation d'un pôle technique pour l'accueil la maintenance et l'hivernage de bateaux de plaisance

Description de l'action :

Objet : Sur l'extrémité maritime du canal (Châteaulin, Port Launay) implantation d'un pôle spécialisé dans la maintenance, l'hivernage (négoce ?) de bateaux marins.

Le site n'est pas aujourd'hui identifié comme lieu de fréquentation de la plaisance au sein de la rade de Brest, par contre il existe une forte demande pour ce type de site même s'ils sont relativement éloignés des lieux de navigation, des grandes métropoles ou des grands ports.

Priorité : Immédiate

Les critères techniques et réglementaires mais aussi la nécessité de créer un partenariat public/privé pour ce genre de projets implique une durée de mise en oeuvre relativement longue, ce dernier peut donc être initié immédiatement dès la validation stratégique du projet de développement du canal.

Nature : AMENAGEMENT – EQUIPEMENT

Contenu :

Il s'agit, sur la base d'une initiative publique de mettre en concurrence (loi Sapin) les professionnels concernés par ces activités, la taille et la spécialisation des entreprises permettront d'envisager d'en implanter une ou plusieurs sur le site.

Composition du pôle :

- Un port à sec ;
 - Une aire de carénage et d'hivernage pour les unités > 8m ou mâtees ;
- Un local technique pour la réparation et la maintenance ;
- Une zone réservée à l'implantation d'entreprises et de prestataires de services spécialisés.

Localisation : Châteaulin, Port-Launay

Modalités de l'action :

Maîtrise d'ouvrage, maîtrises d'ouvrage déléguées possibles (en fonction de la structure de gestion retenue en action I.I.)

Suivant le scénario de gestion retenu, la structure porteuse ou le SMATAH, à travers ses nouvelles compétences, peuvent assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet et en faciliter l'émergence (achat du foncier, PC). Dans tous les cas les investissements restent à la charge de l'opérateur privé (sauf certains aménagement de caractère public : voirie, réseaux...).

Les communes ou leurs regroupements fortement impliqués dans ce projet sont également des partenaires importants.

Calendrier :

- Etude de marché et recherche d'opportunités ;
- Identification du foncier disponible et des aménagements de caractère public induits ;
- Définition de la composition et de la structure du pôle (adéquation offre/demande) ;
- Appel à projets et mise en concurrence.

Coût :

- Études préliminaires de faisabilité : 25 000 €
- AMO pour identification des porteurs de projets (appel à projets, mise en concurrence) : 15 000 €

La contribution financière de la structure porteuse est à convenir entre les différents partenaires concernés suivant l'importance et la consistance du projet.